CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

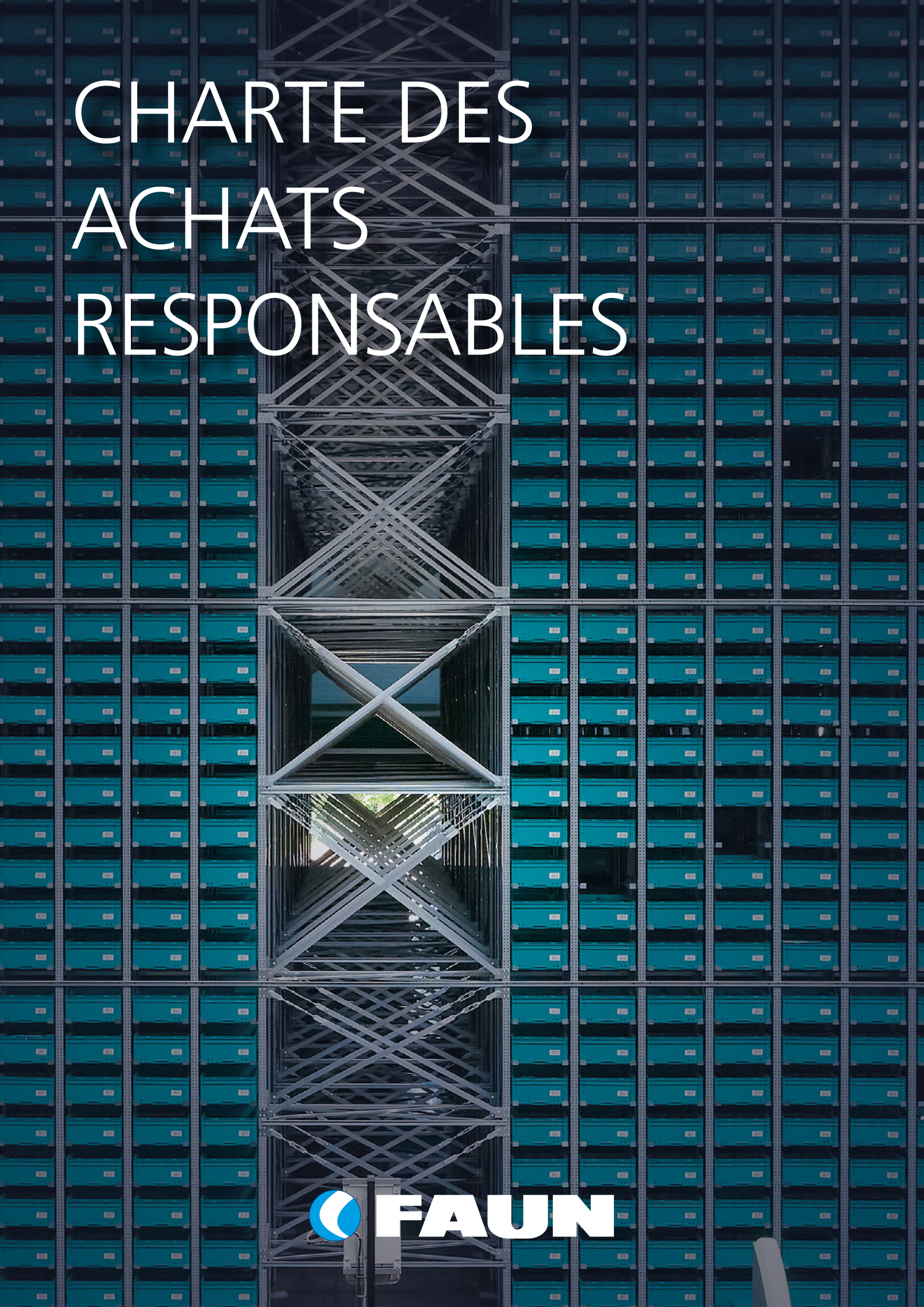

FAUN

A POURQUOI UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES CHEZ FAUN ENVIRONNEMENT ?

La charte des Achats responsables de FAUN Environnement décline la trame de notre code de conduite, applicable aux relations avec nos fournisseurs, qu'ils nous fournissent du matériel ou des services.

Elle présente les principes fondamentaux de notre relation avec nos fournisseurs, qui servent de base à leur sélection et de guide régulier dans nos échanges quotidiens. Elle est une partie intégrante des contrats d'achats et de services.

Des évaluations sous forme d'audit pourront être menées pour vérifier la prise en compte des principes de notre charte des Achats Responsables, et mettre en place des actions correctives si nécessaire.

Des informations de qualité, de sécurité, d'environnement et d'énergie seront demandées et évaluées au cours d'audits. Elles pourront constituer un critère de sélection de nos fournisseurs et prestataires.

B NOS ENGAGEMENTS

L'ensemble des collaborateurs de FAUN Environnement adhère à la Charte éthique interne du groupe. Les principes suivants sont notamment appliqués auprès des fournisseurs et prestataires :

- **Transparence/Communication :** Tous les litiges sont portés à la connaissance du fournisseur ou prestataire, et la médiation est privilégiée pour les résoudre. Dans la mesure du possible, les fournisseurs ou prestataires sont informés des futurs achats relevant de leur champ d'application, ainsi que des critères de sélection établis.

- **Equité dans le choix des partenaires :** Dans le cas d'une mise en concurrence, les mêmes critères de sélection sont appliqués à tous les participants. Des clauses sociales et environnementales sont prévues pour les prestations qui le permettent.

- **Respect des délais de paiement :** Les collaborateurs de FAUN Environnement sont incités à veiller à la fluidité du processus de paiement des fournisseurs, et à surveiller le respect des délais contractuels de paiement. Tout écart porté à leur connaissance est traité dans les meilleurs délais.

- **Relation équilibrée :** Notre Groupe souhaite établir et entretenir une relation équilibrée et respectueuse avec ses fournisseurs, sans rapport de force, dépendance économique ou fonctionnelle subie.

- **Absence de conflits d'intérêt :** Les prescripteurs et acheteurs agissent dans l'intérêt de FAUN Environnement sans que leur intérêt personnel n'interfère dans leurs décisions professionnelles.

- **Confidentialité :** FAUN Environnement s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises par les prestataires et fournisseurs, et identifiées comme telles. Celles-ci ne sont pas divulguées à des tiers.

- **Prévention de la corruption :** FAUN Environnement prohibe toute forme de corruption dans ses relations avec ses partenaires. Les prescripteurs et acheteurs ne peuvent recevoir de gratifications qui ne seraient pas conformes aux prescriptions de la charte éthique du groupe, à savoir :

  - Avant d'offrir ou de recevoir un cadeau, le collaborateur doit vérifier que celui-ci est autorisé par les lois en vigueur, les règles internes du bénéficiaire/donateur si elles sont connues, et la présente charte.
    Les cadeaux doivent répondre à un objectif commercial légitime, et ne doivent pas être effectués pour obtenir un avantage ou influencer une action.
  - Les invitations au restaurant proposées par des personnes extérieures doivent être refusées sauf accord du responsable hiérarchique.

LES ENGAGEMENTS DE NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Nous n'atteindrons pas l'excellence sans fournisseurs excellents en terme de qualité de produits et de services. Nous souhaitons qu'ils nous fassent profiter de leurs progrès contre partie de notre loyauté et fidélité.

En lien avec les axes majeurs de notre politique RSE, FAUN Environnement demande à ses fournisseurs et prestataires de s'engager sur les sujets suivants :

La culture du groupe FAUN Environnement repose sur la démarche PHARE (Participation des Hommes à l'Amélioration Recherchée de l'Entreprise), qui invite toutes les parties prenantes à participer à l'amélioration du fonctionnement de l'entreprise.

Dans ce cadre, les fournisseurs et prestataires sont encouragés à transmettre leurs propositions d'amélioration à leurs interlocuteurs dédiés, à négocier équitablement, à maintenir une communication transparente avec eux, et à les prévenir en cas de problématique ou d'évolution identifiée quant aux exigences du contrat.

La confidentialité des informations et documents échangés doit être garantie si l'interlocuteur de FAUN Environnement en fait la demande.

1. PHARE

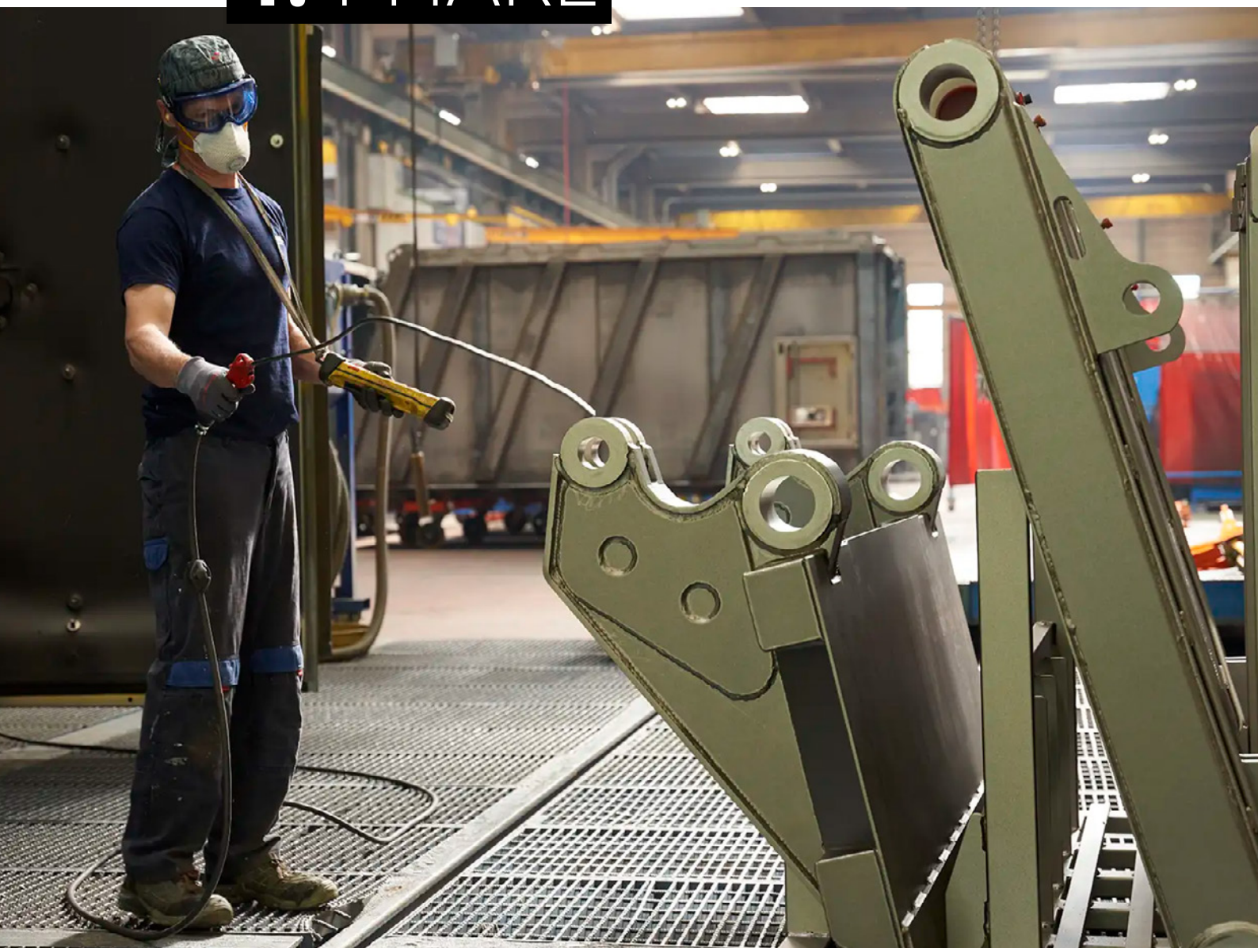

FAUN souhaite développer des solutions innovantes pour ses clients. Les fournisseurs et prestataires sont encouragés au même titre à proposer des innovations.

Ces innovations peuvent concerner des aspects techniques et fonctionnels, tout comme des préoccupations écologiques telles que la diminution de l'empreinte carbone du cycle de vie d'une benne à ordures ménagères.

2. INNOVATION

3. EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET DE SERVICE

Afin que nos clients soient satisfaits des produits vendus, les fournisseurs et prestataires sont pleinement investis dans la qualité des pièces et services fournis.

Les fournisseurs et prestataires sont encouragés à mettre en place une démarche Qualité structurée, et, lorsque c'est possible, à s'engager vers une certification ISO 9001.

En cas de dysfonctionnement, FAUN Environnement demande à ses fournisseurs et prestataires d'être réactifs sur la mise en œuvre des solutions palliatives et curatives.

Il est demandé à chaque fournisseur et prestataire de veiller à ne pas se trouver en situation de dépendance vis-à-vis du groupe FAUN Environnement.

Afin d'assurer une production la plus respectueuse possible de son environnement, les fournisseurs et prestataires sont proactifs dans la réduction de l'empreinte écologique sur le cycle de vie global de nos produits. Ils émettent des propositions en ce sens, par exemple pour :

- Réduire la consommation énergétique de nos sites et de leurs activités ;
- Limiter les pollutions ;
- Proposer des achats de produits et services économes en énergie ;
- Réduire les déchets (emballages…) ;
- Favoriser les produits et les emballages recyclables.

Les fournisseurs et prestataires sont encouragés à mettre en place une démarche Environnement structurée, et, lorsque c'est possible, à s'engager vers une certification ISO 14001.

4. PRODUCTION RESPONSABLE

5. ATTRACTIVITÉ ET PÉRENNITÉ DES EMPLOIS

Les fournisseurs et prestataires de FAUN Environnement respectent les règles de sécurité en vigueur dans les locaux de l'entreprise, que ce soit pour la livraison de produit ou la réalisation de prestations.

Il leur est demandé de mettre en place au sein de leurs entreprises un système d'évaluation des risques relatifs à la santé et à la sécurité, et de planification des actions qui en découlent.
Ils transmettent chaque année au groupe FAUN Environnement leurs performances en terme de sécurité, à savoir leurs taux de fréquence et de gravité à minima.

Les fournisseurs et prestataires sont encouragés à mettre en place une démarche Santé/Sécurité structurée, et, lorsque c'est possible, à s'engager vers une certification ISO 45001.

Les fournisseurs et prestataires du groupe FAUN Environnement s'engagent à scrupuleusement respecter la réglementation en vigueur, en particulier pour ce qui concerne :

- L'absence de travail forcé ;
- L'âge minimum requis pour travailler ;
- La rémunération, qui doit respecter le salaire minimum légal ;
- La sécurité de leurs salariés.

Dans la mesure du possible, ils contribuent au développement de l'économie locale.

6. PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ

SIGNATURE

Je, soussigné(e) .....

Assurant la fonction de .....

Au sein de l'entreprise .....

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance de la Charte des Achats responsables du Groupe FAUN Environnement, dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat.

Fait à : ..... Le ..... / ..... / .....

Signature :

FAUN

Nous innovons
pour une collecte intelligente